

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1764

8 juillet 2014

### SOMMAIRE

Arizona Investments S.A. ....	84627	IHS EMEA Holding S.à r.l. ....	84629
Asal S.A. ....	84628	Isaac Management S.à r.l. ....	84629
Atial S.A. ....	84627	John Deere Funding S.A. ....	84629
Atial S.A. ....	84634	Knowles Luxembourg International S.à r.l. .....	84629
BBVA Durbana International Fund ....	84627	KS&T Investment Financing S.à r.l. ....	84631
Bellone Investments S.à r.l. ....	84655	La Chouette (Immobilière) S.A. ....	84630
Big Island S.A. ....	84656	Lavfin S.A. ....	84630
Blue Group Spa S.A. ....	84666	L'Épicerie S.à r.l. ....	84631
British American Tobacco Co-Ordination centre S.N.C. - Luxembourg Branch ....	84652	L'essentiel Maison et Jardin ....	84630
CAMCA Réassurance S.A. ....	84626	Lombard Intermediation Services S.A. ...	84630
CAMCA Vie S.A. ....	84628	Luxempart ....	84631
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l. ....	84626	LUXSECURITY Luxembourg S.A. ....	84632
Cargolux Airlines International S.A. ....	84643	M. & A. Investors (Luxembourg) S.A. ....	84632
Ceria S.A. ....	84672	Meigerhorn Capital S.à r.l. ....	84632
Colorado S.à r.l. ....	84626	MESH S.à r.l. ....	84632
Comura S.A. ....	84666	Polish Capital Investments IV S.à r.l. ....	84672
CRF2R S.à r.l. ....	84644	Sciamani S.A. ....	84633
CRF2T S.à r.l. ....	84635	Serim International S.A. ....	84633
Deco Line S.à r.l. ....	84653	Shelley Bay Finance S.A. ....	84634
Deutsche Bank Luxembourg S.A. ....	84671	Sienna Capital S.à r.l. ....	84633
Deutsche Postbank International S.A. ...	84656	Signet Luxembourg S.à r.l. ....	84627
DG Fenster Sàrl ....	84626	Socoval S.A. ....	84633
Elvira Investments S.à r.l. ....	84634	Solution Mécanique S.à r.l. ....	84667
Gilgamesh Investments S.A. ....	84628	Storm Luxembourg S.à r.l. ....	84656

**DG Fenster Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 141.302.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062606/9.

(140072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014062534/10.

(140073438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

L'adresse de l'administrateur Jean-Pierre Vauzanges, a changé et se trouve désormais au 4, rue Louis Braille St. Jacques de la Lande, 35000 Rennes, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062553/11.

(140072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Colorado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.626.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014*

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Colorado S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014063330/24.

(140074284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 27.711.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2013 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 16.04.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062505/10.

(140073248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Atial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 93.744.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014062479/11.

(140073200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Arizona Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.927.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Signature*

Référence de publication: 2014062470/12.

(140072731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.367.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 2 mai 2014*

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission avec effet immédiat de Ronald Ristau en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Marianne Alison Kelly dont l'adresse se situe au 110 Cannon Street, Londres EC4N 6EU, Royaume-Uni.

En conséquence de ce qui précède, en date du 2 mai 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Mark Andrew Jenkins, gérant;
- Win Rits, gérant; et
- Marianne Alison Kelly, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Signet Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014062991/21.

(140072926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

L'adresse de l'administrateur Jean-Pierre Vauzanges, a changé et se trouve désormais au 4, rue Louis Braille St. Jacques de la Lande, 35000 Rennes, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062554/11.

(140072773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Asal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 43.722.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2014062474/12.

(140072605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Gilgamesh Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.378.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 20 février 2014*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique datées du 20 février 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

- Monsieur Lionel COUPE, né le 21 août 1973 à Valenciennes (France), demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

- Monsieur Philippe KADOUCH, né le 13 juin 1966 à Mans (France), demeurant au Tolsteho 3, Kosice 04001, Slovaquie, est nommé nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

- Monsieur Thierry DEROCHETTE, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

La société est désormais engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

- La société BELTHUR ACCOUNTING LTD est révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société, et ceci avec effet immédiat.

- KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-114.190, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014062710/31.

(140073448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**IHS EMEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.902.

Les comptes annuels au 30/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062751/9.

(140072652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Isaac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062748/10.

(140072678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Knowles Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 107.725,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 160.769.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 18 avril 2014*

Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 Novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.  
Veuillez prendre du changement d'adresse de la société:

Le siège social de la société a été transféré au 54-56, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Knowles Luxembourg International S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014062790/17.

(140072962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**John Deere Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Monsieur James W. Robinson a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Funding S.A. (la «Société») avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Par décision en date du 15 Octobre 2013, Monsieur Jason P. Rogers, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, USA, a été désigné administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2013.

VP & Treasurer

Deere & Company

Jenny R. Kimball

*Actionnaire principal*

Référence de publication: 2014062779/18.

(140072947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**L'essentiel Maison et Jardin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7354 Helmdange, 6, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 161.722.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062798/10.

(140073389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.517.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LA CHOUETTE (IMMOBILIÈRE) S.A.

Référence de publication: 2014062811/11.

(140073047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Lombard Intermediation Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2014.

Jurgen Vanhoenacker

Administrateur

Référence de publication: 2014062807/12.

(140072922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Lavfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 mars 2014*

1. La cooptation de Madame Ruth RÖMER décidée par les administrateurs restants en date du 17 janvier 2014 n'a pas été ratifiée.

2. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Valérie BERNS et de Madame Monique JUNCKER, présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062812/21.

(140073320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**L'Épicerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 83.153.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062799/10.

(140072788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.228.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014062796/11.

(140073344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Luxempart, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2014 que:

- Monsieur Ernst Wilhelm CONTZEN, ayant son adresse professionnelle à L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer (Deutsche Bank), a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017,

- Monsieur Frank WAGENER, ayant son adresse professionnelle à L-2953 Luxembourg, 69 Route d'Esch (BIL), a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017,

- Monsieur Jo SANTINO, ayant son adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval (Luxempart), a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017,

- Monsieur Alain HUBERTY, ayant son adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval (Luxempart), a démissionné de son poste d'Administrateur du Conseil,

- Monsieur John PENNING, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35A avenue J.F. Kennedy (Saphir Capital Partners), a été nommé comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 2014 que:

- Monsieur Gaston SCHWERTZER a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,

- Monsieur Frank WAGENER a été reconduit comme Vice-Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,

- Monsieur François TESCH a été reconduit comme Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du même jour que la société DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

Alain HUBERTY / François TESCH

Secrétaire général / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014062824/33.

(140073146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Meigerhorn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.098.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062833/9.

(140072599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**MESH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9636 Berlé, 57, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.596.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014062852/12.

(140073276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 160.991.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 mai 2014*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur HENNES Guido, né le 5 mai 1978 à Malmédy (Belgique) demeurant à B-4780 Recht, 19, Weiherstrasse, de son mandat d'administrateur-délégué est acceptée.
- la société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Certifié sincère et conforme

Pour LUXSECURITY Luxembourg S.A.

FIDECO S.A.

Référence de publication: 2014062825/15.

(140072866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 28 avril 2014 que la société Compliance & Control ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014062826/18.

(140073132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---



**Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063032/10.

(140073084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Serim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063027/10.

(140073475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Sciamani S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.555.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 17 avril 2014 que la société Luxembourgeoise d'audit et de révision S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B 178.997, avec adresse professionnelle au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur indépendant pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, en remplacement de la société ABACAB S.à r.l., démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014063024/14.

(140073122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Socoval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.398.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue au siège social le 17 septembre 2012:*

L'Assemblée générale décide de reconduire avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2018 les mandats des administrateurs de la Société suivants:

- Monsieur René HÄNER, administrateur et administrateur-délégué, né le 14 janvier 1924 à Nunnigen SO (Suisse) et résidant au 15, rue de l'Athénée, CH-1204 Genève;

- Monsieur Roberto RODRIGUEZ BERNAL, administrateur, né le 25 avril 1953 à Panama (Panama) et résidant au 7, Boulevard Marcasse, PA-Corregimiento de Rio Abajo, Panama City;

- Monsieur Alex Rolando MUNOZ, administrateur, né le 27 mai 1958 à Panama (Panama) et résidant au Residencial El Tecal, PA-Vista Alegre-Arraijan.

L'Assemblée générale décide également avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2018 le mandat de la société FIRI TREUHAND S.A. en tant que Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063045/20.

(140073159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Atial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 93.744.

—  
*Dépôt rectificatif du L 140073200*

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2014062480/12.

(140073270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Elvira Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.806.

—  
EXTRAIT

En date du 25 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Wim Rits comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de Mme. Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne (Suriname) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 May 2014.

Référence de publication: 2014062624/15.

(140072896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Shelley Bay Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 143.135.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2914 du 6 décembre 2008;
- Statuts modifié suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 août 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1831 du 22 septembre 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 4 mars 2014 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019, comme suit:

*Aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*Au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014063029/27.

(140073153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**CRF2T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.679.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of April,  
Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

CRF2 Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 7 April 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Name.** The name of the Company is “CRF2T S.à r.l.”.

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Object.**

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. Capital - Transfer of shares**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

## **Title III. Management**

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

### **Art. 9. Powers.**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 10. Delegations.**

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meeting of the board of managers.**

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

**Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

**Title IV. General meeting of shareholders****Art. 13. Powers - Holding of general meetings.**

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 14. Majorities.**

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened

or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

15.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

##### **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

#### **Title VII. Applicable law**

**Art. 18. Applicable law.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

##### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

CRF2 Holding S.A., prenamed, has subscribed to:

Twelve thousand five hundred Shares . . . . .	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: Twelve thousand five hundred Shares . . . . .	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been put at the disposal of the Company.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The following persons have been appointed as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Richard Browne, born on 20 June 1975 in Galway, Ireland, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

2.4 Mr. Luc de Vet, born on 28 June 1961 in 's-Hertogenbosch, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

CRF2 Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2014.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "CRF2T S.à r.l."

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre

accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital - Transfert de parts**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement



Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 9. Pouvoirs.**

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Délégations.**

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **Art. 11. Réunion du conseil de gérance.**

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance peut être signé (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

**Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

## **Titre IV. Assemblée générale des associés**

### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

### **Art. 14. Majorités.**

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## **Titre V. Exercice social - Profits - Réserves**

### **Art. 15. Exercice social.**

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

### **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

## **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

*Souscription et paiement*

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

CRF2 Holding S.A., prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales . . . . . 12.500 Parts Sociales

TOTAL: Douze mille cinq cents Parts Sociales, . . . . . (12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été mis à la disposition de la Société.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Monsieur Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Monsieur Richard Browne, né le 20 juin 1975, à Galway, Irlande, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

2.4 Monsieur Luc de Vet, né le 28 juin 1961, à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062593/472.

(140073339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 06 mai 2014.

Cargolux Airlines International S.A.

Roger Kolbert

Vice President Accounting, Tax and Insurances

Référence de publication: 2014062536/14.

(140073040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**CRF2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.678.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of April,  
Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

CRF2 Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 7 April 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Name.** The name of the Company is “CRF2R S.à r.l.”.

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Object.**

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. Capital - Transfer of shares**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

## **Title III. Management**

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

### **Art. 9. Powers.**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 10. Delegations.**

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meeting of the board of managers.**

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

**Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

**Title IV. General meeting of shareholders****Art. 13. Powers - Holding of general meetings.**

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 14. Majorities.**

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened

or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

15.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

##### **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

#### **Title VII. Applicable law**

**Art. 18. Applicable law.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

##### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

CRF2 Holding S.A., prenamed, has subscribed to:

Twelve thousand five hundred Shares . . . . .	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: Twelve thousand five hundred Shares . . . . .	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) has been put at the disposal of the Company.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The following persons have been appointed as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Richard Browne, born on 20 June 1975 in Galway, Ireland, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

2.4 Mr. Luc de Vet, born on 28 June 1961, in 's-Hertogenbosch, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### A COMPARU:

CRF2 Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2014.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "CRF2R S.à r.l."

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre



accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital - Transfert de parts**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement

Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 9. Pouvoirs.**

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Délégations.**

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **Art. 11. Réunion du conseil de gérance.**

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance peut être signé (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

**Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

## **Titre IV. Assemblée générale des associés**

### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

### **Art. 14. Majorités.**

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## **Titre V. Exercice social - Profits - Réserves**

### **Art. 15. Exercice social.**

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

### **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

## **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

*Souscription et paiement*

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entière du capital comme suit:

CRF2 Holding S.A., prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales . . . . . 12.500 Parts Sociales

TOTAL: Douze mille cinq cent Parts Sociales, . . . . . (12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été mis à la disposition de la Société.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Monsieur Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Monsieur Richard Browne, né le 20 juin 1975, à Galway, Irlande, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

2.4 Monsieur Luc de Vet, né le 28 juin 1961, à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062592/473.

(140073338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**British American Tobacco Co-Ordination centre S.N.C. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 101.340.

Les comptes annuels de l'établissement principal «British American Tobacco Co-Ordination Centre S.N.C.» dans lesquels sont inclus les comptes de sa succursale luxembourgeoise «British American Tobacco Co-Ordination Centre S.N.C. - Luxembourg Branch» au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062524/13.

(140072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Deco Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6671 Mertert, 16, rue J.-P. Beckius.

R.C.S. Luxembourg B 186.640.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Madame Sarah Katrin GARBIN, gérante de société, née le 17 juillet 1986 à Heilbronn-Neckargartach (Allemagne), demeurant à D-54316 Pluwig, 1, In der Karlwies,

2) Monsieur Mirza ALIC, gérant de société, né le 4 avril 1986 à Zvornik (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-6671 Mertert, 16, Rue J.P. Beckius,

ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L- 1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui données en date du 22 avril 2014, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DECO LINE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet une entreprise de peinture avec vente des articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mertert (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Sarah Katrin GARBIN, précitée . . . . .	30 parts sociales,
2) Monsieur Mirza ALIC, précité . . . . .	70 parts sociales,
Total: . . . . .	100 parts sociales,

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément. 100 parts sociales,

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6671 Mertert, 16, Rue J.P. Beckius.
2. Madame Sarah Katrin GARBIN, gérante de société, née le 17 juillet 1986 à Heilbronn-Neckargartach (Allemagne), demeurant à D-54316 Pluwig, 1, In der Karlwies, est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Mirza ALIC, gérant de société, né le 4 avril 1986 à Zvornik (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-6671 Mertert, 16, Rue J.P. Beckius, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée
4. Monsieur Arbnor HALITI, gérant de société, né le 18 septembre 1984 à Pec (Kosovo) demeurant à L-7217 Bereldange, 71, Rue de Bridel, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée

La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CIRASA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2014 LAC/2014/18972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014062601/145.

(140072622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

#### **Bellone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 111.353.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062506/10.

(140072870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Postbank International S.A.

Référence de publication: 2014062597/11.

(140072567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Big Island S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 143.621.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014062510/12.

(140073213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Storm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 181.300.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of April,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 4 April 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Mid Market GP B.V." acting in its capacity as general partner of "EQT Mid Market Limited Partnership", prenamed, is the sole shareholder of Storm Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.300 and incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 1 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3210 of 17 December 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 12 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the share capital of the Company is fixed at one hundred and three thousand five hundred twenty-five Norwegian Kroner (NOK 103,525) divided into one hundred and three thousand five hundred twenty-five (103,525) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolves to create one (1) new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each and to convert the existing one hundred three thousand five hundred and twenty-five (103,525) shares of the Company into one hundred and three thousand five hundred and twenty-five (103,525) ordinary shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create nine (9) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one million four hundred and fourteen thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 31,414,500), to raise it from its present amount of one hundred and three thousand five hundred and twenty-five Norwegian Kroner (NOK 103,525) to thirty-one million four hundred and eighteen thousand twenty-five Norwegian Kroner (NOK 31,518,025) by the creation and the issue of:

- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class A shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class B shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class C shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class D shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class E shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class F shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class G shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class H shares; and
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class I shares;

of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, being thirty-one million four hundred and fourteen thousand five hundred (31,414,500) new shares in total.

*Subscription and paying up*

The thirty-one million four hundred and fourteen thousand five hundred (31,414,500) new shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each together with a total issue premium of five hundred and ninety-six million eight hundred and sixty-two thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 596,862,500) have been subscribed as follows:

“EQT Mid Market GP B.V.” acting in its capacity as general partner of “EQT Mid Market Limited Partnership”, pre-named, has subscribed to:

- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class A shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class B shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class C shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class D shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class E shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class F shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class G shares;
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class H shares; and
- Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class I shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of six hundred and twenty-eight million two hundred and seventy-seven thousand Norwegian Kroner (NOK 628,277,000) out of which: (i) thirty-one million four hundred and fourteen thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 31,414,500) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) five hundred and ninety-six million eight hundred and sixty-two thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 596,862,500) shall be allocated as share premium.

Evidence of the aforementioned payment has been given.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ 6.1. The share capital of the Company is fixed at thirty-one million five hundred and eighteen thousand twenty-five Norwegian Kroner (NOK 31,518,025) represented by thirty-one million five hundred and eighteen thousand twenty-five (31,518,025) shares of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) One hundred and three thousand five hundred and twenty-five (103,525) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
  - (ii) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class A shares (the “Class A Shares”);
  - (iii) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class B shares (the “Class B Shares”);
  - (iv) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class C shares (the “Class C Shares”);
  - (v) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class D shares (the “Class D Shares”);
  - (vi) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class E shares (the “Class E Shares”);
  - (vii) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class F shares (the “Class F Shares”);
  - (viii) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class G shares (the “Class G Shares”);
  - (ix) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class H shares (the “Class H Shares”);
- and

- (x) Three million four hundred and ninety thousand five hundred (3,490,500) class I shares (the “Class I Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 7 April 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to insert a new article 6.3 of the articles of association, which shall read as follows and to subsequent renumber the following article.

" **6.3.** Any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares."

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 12. Interim Dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with article 16 of the Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 16.2 and insert a new article 16.3 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **16.2.** From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

**16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares; and

16.3.11. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

*Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.”

*Ninth resolution*

The sole shareholder resolves that out of the share premium in the amount of five hundred and ninety-six million eight hundred and sixty-two thousand five hundred Norwegian Kroner (NOK 596,862,500), three million one hundred and

fifty-one thousand eight hundred and two Norwegian Kroner and fifty Øre (NOK 3,151,802.50) shall be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the share premium account shall be equal to five hundred and ninety-three million seven hundred and ten thousand six hundred and ninety-seven Norwegian Kroner and fifty Øre (NOK 593,710,697.50).

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

#### Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le sept avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015303,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "EQT Mid Market GP B.V.", agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'"EQT Mid Market Limited Partnership", prénommé, est l'associé unique de Storm Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.300 et constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3210 du 17 décembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Que le capital social de la Société est fixé à cent trois mille cinq cent vingt-cinq couronnes norvégiennes (103.525 NOK) divisé en cent trois mille cinq cent vingt-cinq (103.525) parts sociales d'une valeur nominale d'un couronne norvégienne (1 NOK) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) et de convertir les cent trois mille cinq cent vingt-cinq (103.525) parts sociales existantes en cent trois mille cinq cent vingt-cinq (103.525) parts sociales ordinaires.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts devant être modifiés tels que dans les résolutions suivantes.

### Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un millions quatre cent quatorze mille cinq cents couronnes norvégiennes (31.414.500 NOK) afin de le porter de son montant actuel de cent trois mille cinq cent vingt-cinq couronnes norvégiennes (103.525 NOK) à trente et un millions cinq cent dix-huit mille vingt-cinq couronnes norvégiennes (31.518.025 NOK) par la création et l'émission de:

- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie A;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie B;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie C;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie D;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie E;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie F;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie G;
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie H; et
  - Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie I;
- d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, s'élevant à trente et un millions quatre cent quatorze mille cinq cents (31.414.500) nouvelles parts sociales au total.

### Souscription et paiement

Les trente et un millions quatre cent quatorze mille cinq cents (31.414.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cent quatre-vingt-seize millions huit cent soixante-deux mille cinq cents couronnes norvégiennes (596.862.500 NOK) ont été souscrites comme suit:

«EQT Mid Market GP B.V.», agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) «d'EQT Mid Market Limited Partnership», prénommé, a souscrit à:

- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie A;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie B;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie C;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie D;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie E;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie F;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie G;
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie H; et
- Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie I.

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de six cent vingt-huit millions deux cent soixante-dix-sept mille couronnes norvégiennes (628.277.000 NOK) dont: (i) trente et un millions quatre cent quatorze mille cinq cents couronnes norvégiennes (31.414.500 NOK) seront allouées au capital social de la Société et (ii) cinq cent quatre-vingt-seize millions huit cent soixante-deux mille cinq cents couronnes norvégiennes (596.862.500 NOK) seront allouées à la prime d'émission.

La preuve des paiements susmentionnés a été donnée.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un millions cinq cent dix-huit mille vingt-cinq couronnes norvégiennes (31.518.025 NOK) représenté par trente et un millions cinq cent dix-huit mille vingt-cinq (31.518.025) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, entièrement libérées et divisé en:

- (i) Cent trois mille cinq cent vingt-cinq (103.525) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

- (iii) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (iv) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (v) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (vi) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (vii) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (viii) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- (ix) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"); et
- (x) Trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (3.490.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I").

Les parts sociales sont sous forme nominative uniquement.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées comme les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont dénommées comme les "Parts Sociales" ou la "Part Sociale" doivent être interprétées en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'(des) Associé(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant au jour de l'acte notarié du 7 avril 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie I").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période

débutera le jour suivant la Période de Catégorie I et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en accord avec les Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément aux exigences de la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.



#### Cinquième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 6.3 des statuts pour lui donner la teneur suivante et de renuméroter subséquemment l'article qui suit:

“ **6.3.** Tout montant de prime d'émission payé à la Société sur toutes les Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles.»

#### Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 12. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'article 16 des Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.”

#### Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16.2 et d'insérer un nouvel article 16.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **16.2.** Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelque raison que ce soit, elle a été entamée.

**16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et temps tels que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds des dividendes dans leur devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs des Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés.”

#### Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ 17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution exposées pour la distribution de dividendes prévu par l'Article 16.”

*Neuvième résolution*

L'associé unique décide que de la prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-seize millions huit cent soixante-deux mille cinq cents couronnes norvégiennes (596.862.500 NOK), trois millions cent cinquante et un mille huit cent deux couronnes norvégiennes et cinquante Øre (3.151.802,50 NOK) seront allouées à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission sera égale à cinq cent quatre-vingt-treize millions sept cent dix mille six cent quatre-vingt-dix-sept couronnes norvégiennes et cinquante Øre (593.710.697,50 NOK).

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT acte passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063001/553.

(140073087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Blue Group Spa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2014062513/10.

(140073077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Comura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.193.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014*

L'Assemblée élit Administrateur Mademoiselle Anna Skalmierska-Wozniak, demeurant 16 Bracka str.,00-028 Warszawa, Pologne.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

*Pour la société COMURA S.A.*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062580/14.

(140073278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Solution Mécanique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 140.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.902.

In the year two thousand and fourteenth, on the ninth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Sarsone International Limited, a company limited by shares having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1743969 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Solution Mécanique S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.902 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary dated 12 August 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 2556 dated 15 October 2013.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 January 2014, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,000 (nine thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred Euros) to EUR 140,500 (one hundred forty thousand five hundred Euros) by the issue of (i) 900 (nine hundred) new class A shares, (ii) 900 (nine hundred) new class B shares, (iii) 900 (nine hundred) new class C shares, (iv) 900 (nine hundred) new class D shares, (v) 900 (nine hundred) new class E shares, (vi) 900 (nine hundred) new class F shares, (vii) 900 (nine hundred) new class G shares, (viii) 900 (nine hundred) new class H shares, (ix) 900 (nine hundred) new class I shares and (x) 900 (nine hundred) new class J shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,056,384.05 (one million fifty-six thousand three hundred eighty-four Euro and five cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 900 (nine hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by SARSONE INTERNATIONAL LIMITED of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,000 (nine thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 131,500 (one hundred thirty-one thousand five hundred Euros) to EUR 140,500

(one hundred forty thousand five hundred Euros) by the issue of (i) 900 (nine hundred) new class A shares, (ii) 900 (nine hundred) new class B shares, (iii) 900 (nine hundred) new class C shares, (iv) 900 (nine hundred) new class D shares, (v) 900 (nine hundred) new class E shares, (vi) 900 (nine hundred) new class F shares, (vii) 900 (nine hundred) new class G shares, (viii) 900 (nine hundred) new class H shares, (ix) 900 (nine hundred) new class I shares and (x) 900 (nine hundred) new class J shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,056,384.05 (one million fifty-six thousand three hundred eighty-four Euro and five cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of EUR 900 (nine hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of EUR 1,065,384.05 (one million sixty-five thousand three hundred eighty-four Euros and five cents) (the “Contribution”) equivalent of USD 1,466,865 (one million four hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-five United States Dollars) pursuant to the exchange rate USD/EUR of 0.72630 provided by the website [www.oanda.com](http://www.oanda.com) as at 9 April 2014.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

*Evidence of the Contribution’s existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

	Sarsons International Limited
Ordinary shares . . . . .	130,500
Class A shares . . . . .	1000
Class B shares . . . . .	1000
Class C shares . . . . .	1000
Class D shares . . . . .	1000
Class E shares . . . . .	1000
Class F shares . . . . .	1000
Class G shares . . . . .	1000
Class H shares . . . . .	1000
Class I shares . . . . .	1000
Class J shares . . . . .	1000

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is fixed at EUR 140,500 (one hundred forty thousand five hundred Euros) represented by 140,500 (one hundred forty thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into (i) 130,500 (one hundred thirty thousand five hundred) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) 10,000 (ten thousand) shares represented by 10 (ten) classes of shares as follows:

- 1,000 (one thousand) class A shares (the “Class A Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class B shares (the “Class B Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class C shares (the “Class C Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class H shares (the “Class H Shares”);
  - 1,000 (one thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
  - 1,000 (one thousand) class J shares (the “Class J Shares”),
- all having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le neuf jour d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sarsonne International Limited, une société par actions ayant son siège social sis au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1743969 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Solution Mécanique S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.902 (la «Société»), constituée par un acte du notaire soussigné en date du 12 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2556 en date 15 octobre 2013.

II.- Que les 131.500 (cent trente et un mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.000 EUR (neuf mille Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de 131.500 EUR (cent trente et un mille cinq cents Euros) à 140.500 EUR (cent quarante mille cinq cents Euros) par l'émission de (i) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe B, (iii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe C, (iv) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe D, (v) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe E, (vi) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe F, (vii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe G, (viii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe H, (ix) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe I, (x) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.056.384,05 EUR (un million cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et cinq centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 900 EUR (neuf cents Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par SARSONNE INTERNATIONAL LIMITED de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

## 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.000 EUR (neuf mille Euros), afin de l'augmenter de son montant actuel de 131.500 EUR (cent trente-et-un mille cinq cents Euros) à 140.500 EUR (cent quarante mille cinq cents Euros) par l'émission (i) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe B, (iii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe C, (iv) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe D, (v) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe E, (vi) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe F, (vii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe G, (viii) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe H, (ix) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe I, (x) 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.056.384,05 EUR (un million cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et cinq centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 900 EUR (neuf cents Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant global de 1.065.384,05 EUR (un million soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et cinq centimes) (l'«Apport») étant équivalent à 1.466.865 USD (un million quatre cent soixante-six mille huit cent soixante-cinq Dollars américains) conformément au taux de change USD/EUR de 0,72630 fourni par le site internet [www.oanda.com](http://www.oanda.com) au 9 avril 2014.

### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée.

### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

	Sarsonne International Limited
Parts sociales ordinaires . . . . .	130.500
Parts sociales de classe A . . . . .	1000
Parts sociales de classe B . . . . .	1000
Parts sociales de classe C . . . . .	1000
Parts sociales de classe D . . . . .	1000
Parts sociales de classe E . . . . .	1000
Parts sociales de classe F . . . . .	1000
Parts sociales de classe G . . . . .	1000
Parts sociales de classe H . . . . .	1000
Parts sociales de classe I . . . . .	1000
Parts sociales de classe J . . . . .	1000

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 140.500 EUR (cent quarante mille cinq cents Euros) représenté par 140.500 (cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, divisé en (i) 130.500 (cent trente mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) 10.000 (dix mille) parts sociales représentées par 10 (dix) classes de parts sociales comme suit:

- 1.000 (mille) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
  - 1.000 (mille) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"),
- ayant toutes une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."
- Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062996/249.

(140073413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 15. April 2014*

Die Generalversammlung bestätigt die folgende Zusammensetzung des Aufsichtsrates:

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Stefan Krause, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage 12, als Mitglied und Vorsitzender des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stefan Krause als Mitglied und Vorsitzender des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Stefan Bender, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage 12, als Mitglied des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stefan Bender als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Brigitte Bomm, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage 12, als Mitglied des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Brigitte Bomm als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Mary Campbell, geschäftsansässig 175 Bishopsgate, EC2A 2JN London, United Kingdom als Mitglied des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Mary Campbell als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Ernst-Wilhelm Contzen, geschäftsansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Mitglied des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Ernst-Wilhelm Contzen als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Carmen Herbstritt, geschäftsansässig in D- 65936 Frankfurt-Sossenheim, FrankfurtEuropark, Wilhelm-Fay-Str. 31-37, als Mitglied des Aufsichtsrates. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Carmen Herbstritt als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Wolfgang Matis, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Mitglied des Aufsichtsrates. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Wolfgang Matis als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Karl von Rohr, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage 12, als Mitglied des Aufsichtsrates.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn von Rohr als Mitglied des Aufsichtsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

Référence de publication: 2014062605/50.

(140073373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Ceria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.483.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Franck Ressler, est dorénavant à inscrire au 4, rue Van Der Meulen, L-2152 Dommeldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062567/12.

(140072801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---

**Polish Capital Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.019.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 2 mai 2014*

Le 2 Mai 2014, l'Associé Unique de la Société, Northhop Investments Limited, a décidé de transférer ses 500 parts détenues dans la Société à Magellan Capital Group AG, une société anonyme de droit du Liechtenstein, ayant son siège à c/o Host Trust Reg. , Im Duxer 4, 9494 Schaan, Liechtenstein et enregistrée auprès du registre de Commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.217.388-3.

Luxembourg, le 05 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014062940/15.

(140073382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

---